

De: Grande Plage Surf Club <grandepagesurfclub@gmail.com>
Envoyé: mardi 16 mai 2023 22:04
À: Grande Plage Surf Club
Cc: Adrien HOCHART, Adrien; Bruno CLAVERIE; Fred Mingam; Gilles MACON, Gilles; Melik MARCIREAU; Steve FERON, Steve
Objet: Assemblée Générale Extraordinaire - 09/06/2023 - 18h30
Pièces jointes: Pouvoir GPSC.docx

Chers Adhérents,

Le président du GPSC a l'honneur de vous inviter à participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de notre association qui se tiendra à la Maison des Associations, 2 Rue Darritchon à Biarritz, **le vendredi 09 Juin 2023 à 18h30** sur l'ordre du jour suivant :

Point 1 - Constatation de la démission de 2 membres du CA et de la vacance de leur poste.

Point 2 – Mise au vote : proposition de réaliser un scrutin de renouvellement partiel pour ces 2 postes vacants.

Point 3 - (si point 2 adopté): Mise au vote : Décision de réserver à titre exceptionnel une priorité aux candidatures féminines afin de prendre en compte dans notre gouvernance associative le nombre important d'adhérentes nous ayant rejoint récemment.

Point 4 - Selon les résultats du vote du point 3 :

En cas de vote positif du point 3 : Appel à candidatures et élection de 2 administratrices sur les candidatures féminines uniquement

En cas de vote négatif du point 3 : Appel à candidat(e)s et élection de 2 administrateurs/administratrices sur toutes les candidatures

Point 5 - infos diverses.

INFOS PRATIQUES :

Un président et un secrétaire de séance seront nommés en début d'AGE. Ils auront pour tâche de garantir la bonne tenue et la conformité de l'AGE et d'en préparer le compte-rendu.

LES CANDIDATES ET/OU CANDIDATS à l'élection partielle éventuelle devront se faire connaître au début de l'élection si elle a lieu, au moment de l'appel à candidatures.

Le secrétaire de séance enregistrera dûment leurs noms. Seules les personnes dont le nom est enregistré seront éligibles.

Seul(e)s pourront candidater les membres à jour de leur cotisation à la date d'envoi de la convocation. Les mineurs devront en outre produire une autorisation parentale.

L'élection aura lieu à bulletins secrets. Les 2 candidates et/ou candidats ayant reçus le plus grand nombre de voix seront élus.

Les bulletins devront comporter 2 noms inscrits de façon lisible et sans rature parmi les noms des candidates ou candidats déclarés. Les bulletins non conformes ne seront pas comptabilisés.

En cas d'égalité, un tour supplémentaire aura lieu. Lors du tour supplémentaire seuls seront proposés au vote les noms des ex-aequo du tour précédent.

Les membres absents pourront se faire représenter par le membre présent de leur choix en lui confiant un pouvoir, **dans la limite d'un pouvoir par membre présent** (merci de nous fournir en début d'AGE le pouvoir de représentation ci-joint dûment rempli).

Pour toute question : grandeplagesurfclub@gmail.com